

# dossier la chasse, une réalité incontournable.

Rarement les débats ont pu déchaîner autant de passion. On peut être pour ou contre la chasse, elle est cependant indispensable pour toute une série de raisons..

La Commune a l'obligation de louer les territoires du ban à la chasse ou, dans le cas contraire, d'en assurer la lutte contre les dégâts aux cultures. • Le locataire de la chasse est soumis annuellement à un plan de chasse qui l'oblige à prélever un certain nombre d'animaux tout au long de l'année. Ce plan de chasse vise à l'équilibre entre les classes mâles, femelles et jeunes pour parvenir à une densité supportable par le biotope et à une population en bonne santé. • La lutte contre les dégâts agricoles oblige le chasseur, sous contrôle du Préfet, à intervenir sur les espèces classées « susceptibles de commettre des dégâts » comme le sanglier, les corvidés et les renards, ces derniers présentant en plus un risque sanitaire. L'action de chasse est souvent très limitée ; en plaine il s'agit avant tout de gérer un territoire de petit gibier. Dans la forêt, on parle plutôt de grand gibier. Cela nécessite beaucoup de présence et une concertation avec les partenaires dans le cadre des suivis des travaux forestiers. Ainsi, la rédaction a invité Monsieur Léon Rapinat, le président de l'association de chasse en plaine à Betschdorf, Schwabwiller et Reimerswiller ainsi que Monsieur Georges Wernert, Président de la chasse en forêt pour nous faire partager leur quotidien.

## Qu'avez-vous envie de porter comme message en tant que chasseur sur l'intercommunale (Betschdorf et ses communes associées) de Betschdorf ?

M. Rapinat : Notre association est présente sur l'intercommunale depuis des décennies par passion du petit gibier, à travers une association intitulée SORPEC, Sorties pour l'Environnement et la Chasse. Ce nom n'a pas été choisi au hasard, mais bien parce qu'il décline notre ADN, plaçant en premier dans l'objet social la défense de la nature et après la pratique de la chasse. Tout d'abord, parler de chasse aujourd'hui devient de plus en plus compliqué avec un militantisme anti-chasse très fort. Souvent, les gens rencontrés lors de sorties sur l'intercommunale de Betschdorf-Schwabwiller-Reimerswiller, nous « font la leçon » ou nous parlent des chasseurs et de leurs pratiques douteuses empreintes de cruauté. Nous leur répondons toujours par la même phrase, « parlez-moi du chasseur de Betschdorf, dites-moi ce que vous reprochez à ses pratiques, mais pas des chasseurs en général avec les amalgames associés ». Notre manière de voir la chasse s'appuie en premier, non sur le tir, la recherche d'un trophée ou la réalisation d'un tableau, mais sur la sauvegarde des habitats et de la faune sauvage encore présente sur le territoire. Connaissez-vous beaucoup de territoires de plaine où vous pouvez encore voir des chevreuils, des lièvres et des faisans ? Si ces trois espèces perdurent, malheureusement la quatrième, la perdrix, seule véritable indicateur naturel de la qualité des habitats et de la biodiversité, a été perdue depuis l'an dernier. Nous ne sommes que dépositaires des espaces loués aux propriétaires fonciers agricoles par l'intermédiaire de la mairie et ne pouvons que constater que le paysage naturel du ban de l'intercommunale a beaucoup changé avec l'agriculture et le développement urbain. Ne subsiste quasiment plus ce que nous appelons le SMIC (Surfaces Minimum d'Intérêts Cynégétiques) ; à l'ancienne voie ferrée abandonnée a été substituée une piste cyclable avec toute la pression humaine sur la faune qui va de pair. Toutes les haies naturelles ont progressivement disparu faisant de la plaine en hiver une vaste étendue dépourvue d'abris, de refuges naturels à la prédation et au dérangement, sans parler de l'offre de nourriture. Mais, il est impératif que tout ces espaces continuent à co-habiter.

M. Wernert : Notre chasse s'étend sur les bancs communaux de Betschdorf et de Rittershoffen. C'est une très belle chasse de forêt avec une sortie sur les prés mais l'essentiel se passe en forêt. Un chasseur est avant tout un amoureux de la nature. Malheureusement, un certain nombre de personnes voit le chasseur comme « la personne qui n'est là que pour tirer avec son fusil et tuer un pauvre animal sans défense ». Pour nous, sortir le soir sur le mirador à la tombée de la nuit, « c'est comme être en vacances ».

# la chasse, une réalité incontournable

16S'Batschderfer Blatt'l - n°40 - octobre 2019

## Quels constats faites-vous sur l'utilisation des espaces naturels par les autres utilisateurs de la nature ?

M. Rapinat : Le partage de la nature ne pose aucune difficulté ou problème, à partir du moment où l'objectif commun est de préserver la quiétude animale. Pour nous, une sortie individuelle avec ou sans arme est réussie à partir du moment où nous n'avons pas perturbé le besoin de repos, de quête de nourriture et de déplacement de la faune. Être chasseur c'est savoir être discret, inodore en étant vigilant sur les directions du vent, silencieux dans ses déplacements. C'est savoir être patient, observateur, anticiper, c'est connaître les habitudes des animaux selon les saisons. À la connaissance du chasseur, « le bon sens » suffit aisément à l'utilisateur non expérimenté pour comprendre que toute incursion irréfléchie représente avant tout une intrusion pour la faune sauvage, notamment en période hivernale difficile en termes de nourriture ou en période de mises bas. Les « effets collatéraux » que chacun est susceptible de produire de par son comportement dès qu'il pénètre dans les espaces naturels, surtout éloignés des lieux d'habitation ou de fréquentation humaine, sont souvent peu observables par soi-même.

M. Wernert : Les personnes que nous côtoyons le plus sont les agriculteurs pour la partie plaine car les sangliers font des dégâts dans les champs. Cette année, il y a beaucoup de larves de hannetons dans les prés et les sangliers les apprécient particulièrement. Nous devons indemniser les agriculteurs pour les dégâts causés. Les discussions sont parfois difficiles mais avec le dialogue, des solutions sont toujours trouvées. Dans la forêt, il y a beaucoup de promeneurs à pieds, vélos mais aussi en quad. Tout se passe bien dès lors qu'ils restent sur les chemins.

## Faut-il interdire, réglementer ?

M. Rapinat : Faire une promenade, sur les grands chemins principaux du territoire, un tour à vélo ou avec son chien en laisse en jour-née ne perturbent pas exagérément la faune sauvage, si l'on ne va pas fréquenter leurs zones sensibles en absence de couverts végétatifs notamment en hiver et si on respecte une attitude suffisamment responsable. En hiver par exemple les chevreuils sont couchés dans les champs et on peut les voir au loin. Pourquoi aller les déranger sous prétexte « qu'ils sont sur le chemin de la promenade ou que c'est beau de les voir courir... » Pour les animaux c'est une perte d'énergie qui se ressent sur la gestation ultérieurement et le risque d'accident de la route. Faire la même chose tôt le matin ou tard le soir (au regard de l'heure de lever et coucher du soleil) apporte également un stress, préjudiciable à tous les animaux, protégés, nuisibles ou chassables. Nous ne les voyons pas forcément, mais eux nous détectent, nous en-tendent, nous sentent ou s'alarment du « marquage » laissé par les chiens, sans pour autant savoir ce qui peut leur arriver. Enfin, gardons à l'esprit ce que disait au début du siècle dernier Archibald Belany, un naturaliste américain, déjà alerté par les problèmes environnementaux : « N'oubliez pas que vous appartenez à la nature, mais que vous ne la possédez pas ».

# la chasse, une réalité incontournable

17S'Batschderfer Blatt'l - n°40 - octobre 2019

M. Wernert : Notre activité est très réglementée car elle comporte des risques. Que ce soit lors des battues ou sur le mirador, nous utilisons des armes à feu et un minimum de précaution s'impose. C'est pour cette raison qu'il est important que les promeneurs restent sur les chemins et ne s'aventurent pas en forêt surtout quand un panneau « chasse en cours » est sur leur route. Malheureusement, des gens les ignorent trop souvent ou pire encore, les arrachent et les jettent dans le fossé. Ils se mettent ainsi en danger et par la même occasion, les autres aussi.

## Faut-il plus de sévérités aux infractions ?

M. Rapinat : Lorsque des chiens de particuliers poursuivent du gibier, ils sont de par la loi « en action de chasse ». L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, chargée des infractions à la chasse par les chasseurs et de la police de l'environnement, sur appel, sanctionne une poursuite par chien sans laisse à hauteur d'une amende de 1.500€. « Tous les chiens ont dans le cadre d'un arrêté municipal, à être sortis en laisse ». Par ailleurs, lorsque l'acte est délibéré ou que le territoire chassé est perturbé volontairement, l'infraction relève d'une entrave à la chasse et pourra être sanctionnée plus sévèrement. Les chemins ruraux du ban de l'intercommunale appartiennent à l'association foncière et sont donc privés.

M. Wernert : Il ne faudrait pas nécessairement plus de sévérités mais que les gens soient plus sensibilisés au respect de la réglementation

## BERNARD WERNERT: L'INVITÉ DE LA RÉDACTION

Nous avons tous appris à l'école que les premiers hommes vivaient de chasse, de pêche et de cueillette. Si la chasse aujourd'hui n'est plus pratiquée à des fins de subsistance, elle est indispensable pour réguler les populations de gibier. Quand on connaît les dégâts causés par les hardes de sangliers jusque dans les villes, ainsi que leur capacité de reproduction, imaginons ce que cela pourrait donner sans régulation. Si chaque utilisateur de la forêt respectait les lois inhérentes à cet espace naturel et acceptait les choix et activités des autres, les passions entre les chasseurs et leurs détracteurs s'apaiseraient d'elles-mêmes.